



SYNDICAT DES  
ARCHITECTES  
Bouches-du-Rhône

# BULLETIN D'ADHÉSION 2025

À compléter entièrement et à renvoyer au SA13.

Raison sociale / Nom de l'agence			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone			
Mail (adresse lisible avec laquelle vous souhaitez être contacté(e))			

REVENU PROFESSIONNEL GLOBAL De l'exercice précédent (libéral ou rémunération provenant de la société) Prendre comme réf. le revenu net d'activité provenant du travail d'architecte dans la dernière déclaration de revenu.	MONTANT DE LA COTISATION
1. Nouvel.le inscrit.e au CROA PACA dans l'année	1 <sup>e</sup> année gratuite
2. Nouvel.le adhérent.e au SA 13	90 €
3. moins de 20 000 €	180 €
4. de 20 000 à 35 000 €	350 €
5. de 35 000 à 50 000 €	500 €
6. au-delà de 50 000 €	650 €
7. Membre bienfaiteur	au-delà de 1 000 €
8. Associé.e supplémentaire (L'architecte référent paie en fonction de ses revenus, les autres associés 200 €)	200 €
9. Architecte honoraire (architecte retraité.e)	100 €
10. Adhésion affiliée (architecte exerçant hors du 13)                      tarif / an pendant les 2 premières années	150 €

	NOM / PRÉNOM	MODE D'EXERCICE Libéral.e - gérant.e-salarié.e - gérant.e ou associé.e non salarié.e - retraité.e	N°AFFILIATION À L'ORDRE	MONTANT
Archi référent				
Associé.e 1				
Associé.e 2				
			TOTAL	

Souhaites-tu intégrer la liste des représentants du SA13 aux jurys de concours **OUI** **NON**

Si oui, as-tu suivi une formation « Jury de concours » ? **OUI\*** **NON**

\*Si oui, merci d'envoyer votre attestation de formation

Acceptes-tu de recevoir les mails généraux de l'Unsa ? **OUI** **NON**

Si oui, merci d'indiquer l'adresse mail pour leur réception

## À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

Effectif salarié mentionné dans ta DSN \* en déc. 2024 (équivalent temps plein) :

SIRET :

\* dans le cadre de la loi relative à la démocratie sociale et à la représentativité syndicale (Loi N°2014-288 du 5 mars 2014). Déclaration automatisée des données sociales unifiée transmise par chaque entreprise au plus tard le 31 janvier 2025

Le règlement peut se faire par (Un reçu vous sera adressé en retour) :

- Chèque à l'ordre du SYNDICAT DES ARCHITECTES des BOUCHES-DU-RHÔNE.
- Virement bancaire : intitulé du virement : « NOM ADHERENT / ANNEE ADHESION »  
RIB : Crédit Mutuel - Domiciliation : CCM Marseille Castellane - 4 bd Baille 13006 Marseille  
IBAN : FR76 1027 8089 8000 0204 3310 142 - BIC : CMCIFR2A